

FAQ sur l'examen Sceau rouge pour le métier de plombier/plombière

Pourquoi les codes ne sont-ils plus fournis aux candidats lorsque ceux-ci passent l'examen Sceau rouge pour le métier de plombier/plombière?

Lorsqu'un nouveau code national est publié, les questions d'examen liées au code doivent être examinées et révisées pour qu'elles correspondent au nouveau code. Toutefois, le fait que les provinces et les territoires n'adoptent pas toujours le nouveau code en même temps cause un problème.

Cela signifie que certains examens Sceau rouge peuvent faire référence à une version du code et d'autres au nouveau code.

Il y a différents problèmes de logistique liés à la gestion des examens, notamment l'achat, le suivi, l'inspection et l'entreposage de plusieurs centaines d'exemplaires de codes, seulement pour les remplacer avant trop longtemps. Le fait d'utiliser et de réutiliser les exemplaires papier de cette façon augmente également le risque de compromission d'examens.

En même temps, il est sans contredit très important de s'assurer que la possibilité pour les candidats d'utiliser le code pour répondre aux questions d'examen liées au code soit évaluée. Pour résoudre les problèmes au sujet des incohérences quant à l'application, nous avons décidé d'inclure un cahier des annexes contenant les extraits de code nécessaires pour l'examen, plutôt que le code au complet. Cette décision résout les problèmes logistiques et fait en sorte qu'il n'est plus nécessaire de fournir, d'inspecter et de suivre les exemplaires papier des codes qu'utilisent les candidats qui passent l'examen Sceau rouge pour le métier de plombier/plombière.

Cette façon de faire a été implantée avec succès pour certains examens provinciaux.

Est-ce que les autorités en matière d'apprentissage permettent d'utiliser des extraits de codes protégés par les droits d'auteur dans les cahiers des annexes des examens Sceau rouge?

Oui, l'Association canadienne de normalisation (CSA) a donné la permission d'utiliser les extraits de code compris dans les cahiers des annexes, et ces extraits sont directement tirés du Code national de la plomberie – Canada.

Quelle information contient le cahier des annexes utilisé pour remplacer le code?

Le cahier des annexes contient toute l'information nécessaire, ainsi que tout tableau nécessaire, pour répondre aux questions de l'examen.

Les références aux articles et aux tableaux du code seront-elles incluses dans les questions, ou les candidats auront-ils un cahier séparé pour choisir quel tableau utiliser?

Tous les diagrammes et les tableaux nécessaires pour répondre à une question sont mentionnés dans la question sous la forme suivante : « Voir la figure 1 » ou « Voir le tableau 1 », et sont inclus dans le cahier des annexes.

L'examen a-t-il été rendu plus facile ou plus difficile en raison de l'absence de code?

L'utilisation d'un cahier des annexes plutôt qu'un code au complet ne change pas la validité du contenu de l'examen. Tout le matériel nécessaire pour répondre aux questions faisant référence au code sera fourni. Les candidats sont tout de même tenus d'extraire l'information du cahier des annexes. Les questions ne mèneront pas les candidats à un extrait du code précis; ils devront trouver l'information dans le cahier des annexes fourni.

Pour toute autre question ou préoccupation, veuillez contacter le représentant de l'autorité en matière d'apprentissage de votre province ou de votre territoire.